

REPUBLIQUE DE GUINEE

—DECRET—

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOD/95/055 /PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
DE L'HOPITAL DONKA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale;

Vu le Décret no D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
restructuration du Gouvernement;

Vu le Décret no D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 complété par
le Décret no D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 nommant les
Membres du Gouvernement;

Vu le Décret no D/94/161/PRG/SGG du 23 Novembre 1994, portant
attributions et organisation du Ministère de la Santé

DECRETE

Article 1: Prof. Mamadou Djouldé Baldé précédemment
Médecin Chef Maternité de Donka est nommé
Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire de
Donka.

Article 2: le présent décret qui prend effet a compter de
sa date de signature sera enregistré et publié
au journal officiel de la République.

Conakry, le 7 Mars 1995


GENERAL LANSANA CONTE